

PROTÉGER LE CANADA CONTRE LA PESTE PORCINE AFRICAINE

La peste porcine africaine (PPA) est mortelle pour les porcs et pourrait ruiner notre industrie du porc, entraînant ainsi des répercussions sur l'économie canadienne. Que vous voyagiez pour le travail ou pour le plaisir, la prévention de la propagation mondiale de la PPA est l'affaire de tout le monde.



N'APPORTEZ PAS DE PORC DANS VOS BAGAGES

Si vous revenez d'un d'un pays où la PPA sévit, vous pourriez introduire la maladie au Canada par l'entremise de produits de porc infectés emballés dans vos bagages. Les porcs sont à risque d'infection si ces produits du porc se retrouvent dans une ferme où les porcs y ont accès. Ils sont aussi à risque si les porcs sauvages ont accès au porc dans des sites d'enfouissement et qu'ils transmettent la PPA aux porcs d'élevage.

PAS DE PORC DANS VOS COLIS

Demandez à vos proches et à votre famille de ne pas expédier de colis contenant des produits de porc au Canada. Dans bien des cas, un tel envoi est illégal et ces personnes risquent d'envoyer sans le savoir des aliments infectés qui pourraient contaminer les porcs canadiens.



DÉCLAREZ... TOUJOURS

Souvenez-vous : déclarez tous les aliments et les produits d'origine animale lorsque vous entrez au Canada ou vous pourriez encourir une sanction pécuniaire s'élevant jusqu'à 1 300 dollars canadiens.

TRAVAILLEURS AGRICOLES VOYAGEANT AU CANADA

Si vous êtes un travailleur agricole qui voyage d'un pays infecté par la PPA, assurez-vous que tous vos vêtements et votre équipement sont propres. Sachez qu'au Canada, il est illégal de donner de la viande aux porcs et qu'il faut éviter de les nourrir de déchets alimentaires.

